

## Plan d'action trottinettes électriques en libre-service à Marseille

25 avril 2025

Madame Batoux,

Lors de nos récents échanges, vous nous avez interpellés à propos des problématiques liées à l'occupation de l'espace public des trottinettes électriques en libre-service à Marseille et aux irritants potentiels que ces dernières pouvaient susciter parmi les habitants.

Nous avons entendu votre alerte, et avons mobilisé les équipes et ressources de nos deux sociétés afin d'élaborer un plan d'action conjoint, dont vous trouverez le détail ci-après.

Le plan d'action proposé par Lime et Voi s'articule autour de **10 actions** concrètes déclinées en **4 volets**, et déployées dès le mois d'avril 2025 :

- 1) [Renforcer les interventions sur l'espace public pour corriger les problématiques rencontrées](#)
- 2) [Améliorer le réseau d'emplacements de stationnement autorisé afin de minimiser les problématiques d'occupation de l'espace public](#)
- 3) [Améliorer le comportement des usagers de trottinettes électriques en libre-service](#)
- 4) [Améliorer la relation aux Marseillais pour apaiser les tensions](#)

## 1 / RENFORCER LES INTERVENTIONS SUR L'ESPACE PUBLIC

### Action 1 : Refonte de la patrouille commune des opérateurs Lime et Voi à Marseille

Afin de prévenir et d'assurer des interventions plus nombreuses et rapides sur l'espace public en cas de problématique liée au stationnement des trottinettes électriques, nous avons revu et renforcé le fonctionnement de notre Patrouille commune :

- **Effectifs renforcés** : les effectifs composant la patrouille sont renforcés : ils circulent désormais sur une amplitude horaire élargie, tous les jours de 7h à 22h dans les rues de Marseille, et ce 7 jours sur 7. Ils interviennent sur tous les véhicules en situation de stationnement gênant, indépendamment de l'opérateur concerné.
- **Contrôles préventifs de l'espace public** : en mutualisant nos expertises terrain, l'historique des signalements et notre connaissance des secteurs les plus sensibles en matière de stationnement, nous avons mis sur pied plusieurs itinéraires de surveillance spécifique. Nos patrouilleurs passeront ainsi quotidiennement dans les zones où du stationnement gênant est le plus régulièrement identifié afin de réaliser des contrôles préventifs, sur des horaires élargis. Nous avons créé des parcours différents la semaine du week-end et entre la haute et la basse saison.
- **Meilleure identification visuelle de la Patrouille** : afin de rendre plus visible nos interventions sur l'espace public et de rassurer les marseillais sur notre réactivité, nous prévoyons de nouvelles tenues pour nos patrouilleurs.



*Chasubles qui équiperont la patrouille commune à Marseille en cours de production.*

### Action 2 : Élaboration d'un protocole de gestion du stationnement lors des grands événements sportifs ou culturels

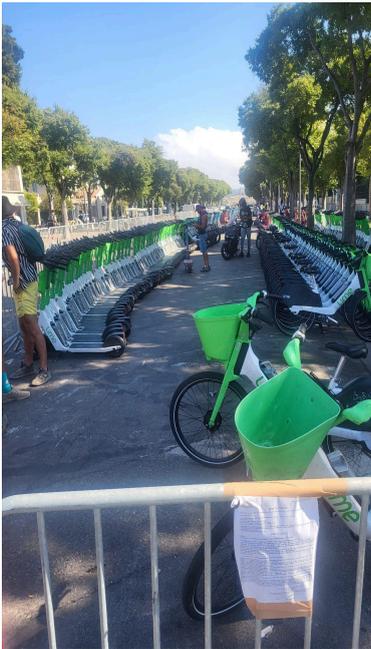
Afin d'anticiper les problématiques éventuelles de stationnement à l'occasion des matchs au Vélodrome, générateurs de flux de déplacement importants, nous avons mis sur pied un protocole robuste et efficace qui a déjà fait ses preuves, notamment à l'occasion de la coupe du monde de rugby, de la messe du Pape ou lors des Jeux Olympiques.

Ce système de double parking géant fonctionne de la manière suivante :

- Désactivation des emplacements aux alentours du stade Vélodrome

- Création de deux parkings géants (l'un situé Boulevard Michelet et l'autre situé rue Raymond Teisseire);
- Disposition d'un système de barriérage pour délimiter en dur et de manière visuelle les deux espaces de stationnement ;
- Présence de personnel dit "Voiturier" qui accueille les trottinettes et vélos devant le parking géant et qui les rangent eux-mêmes.
- Communication aux utilisateurs du dispositif dans l'application.

Nous souhaitons pérenniser ce système de parking géant pour l'ensemble des matchs qui ont lieu au Vélodrome. Nous avons contacté l'Olympique de Marseille en ce sens le et attendons un retour de leur part.



*Exemple de parkings géants déployés à Marseille*

## 2/ AMÉLIORER LE RÉSEAU D'EMPLACEMENTS DE STATIONNEMENT AUTORISÉ

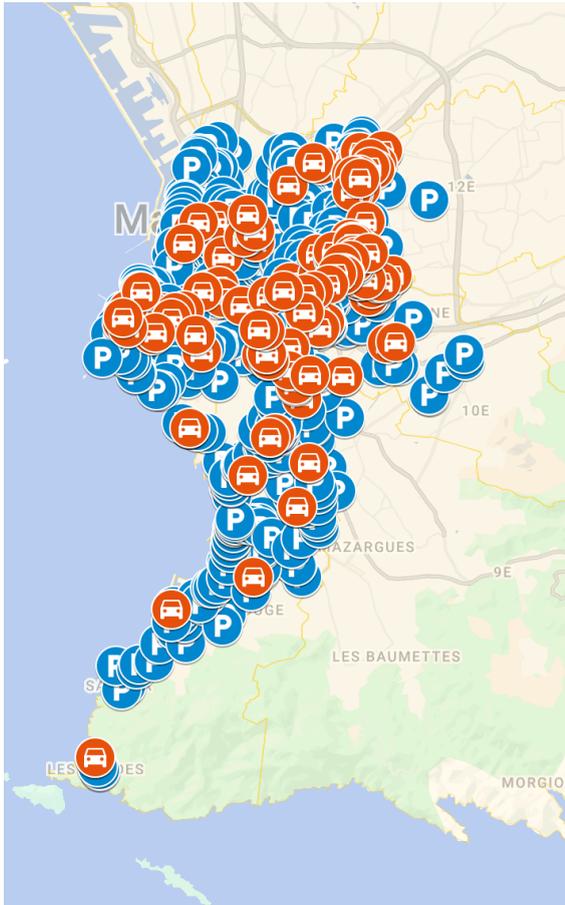
### Action 3 : Améliorer le réseau existant

Constatant la problématique récurrente de l'occupation illégale des emplacements dédiés aux trottinettes et vélos en libre-service par des véhicules motorisés (voitures, 2RM) à Marseille, nous avons réalisé une enquête terrain au mois d'avril 2025.

Les résultats complets de l'étude sont joints à ce courrier. En résumé :

- Nous avons audité 766 emplacements, qui représentent l'ensemble des espaces disponibles pour le stationnement des trottinettes et vélos en libre-service dans les arrondissements 1 à 8.
- Nous avons identifié 297 emplacements armés par la Métropole. Vous trouverez ci-joint un fichier recensant la géolocalisation de chacun de ces emplacements.
- Sur 766 emplacements audités, 145 d'entre eux accueillait un véhicule motorisé stationné illégalement. **C'est donc en moyenne 20% du réseau d'emplacement dédié (1 emplacement sur 5) qui n'est pas accessible aux usagers de trottinettes et vélos en libre-service à Marseille.**

- Les phénomènes d'occupation illégale des emplacements se concentrent dans le centre-ville (voir carte ci-dessous).



*Emplacements audités en avril 2025*  
*Emplacements occupés illégalement par un véhicule*

*Photo d'un emplacement occupé illégalement par un véhicule*

Ces phénomènes induisent de multiples conséquences négatives :

- Les automobilistes repoussent les trottinettes sur les trottoirs pour s'accaparer l'emplacement.
- Les usagers de trottinette abandonnent parfois leur véhicule sur le trottoir à côté de l'emplacement, faute de pouvoir s'y stationner à cause de la présence d'une voiture.
- Dans les deux cas, des trottinettes se trouvent donc en situation de stationnement gênant sur les trottoirs. La racine du problème se situe dans le comportement incivique des automobilistes.

À date, les automobilistes ou usagers de 2RM qui stationnent illégalement leur véhicule sur ces emplacements ne sont pas sanctionnés. Forts de ces enseignements et considérant l'ampleur du phénomène :

- 1) **Nous sollicitons le soutien de la Ville de Marseille pour porter auprès de la Métropole Aix-Marseille-Provence** les résultats de cette étude ainsi que la localisation prioritaire des emplacements à armer avec des arceaux vélos sur les secteurs les plus durement touchés par les phénomènes d'occupation illégale. *Nous sommes prêts à produire une liste d'emplacements prioritaires à armer.*

**2) Nous sollicitons le soutien de la Ville de Marseille pour mener des actions préventives :**

- a) Mobiliser la Police Municipale afin de procéder à des verbalisations et des passages de fourrière sur les secteurs concernés.
- b) Articuler une communication municipale rappelant le risque d’amende en cas de stationnement illégal sur les emplacements dédiés aux vélos et trottinettes en libre-service.

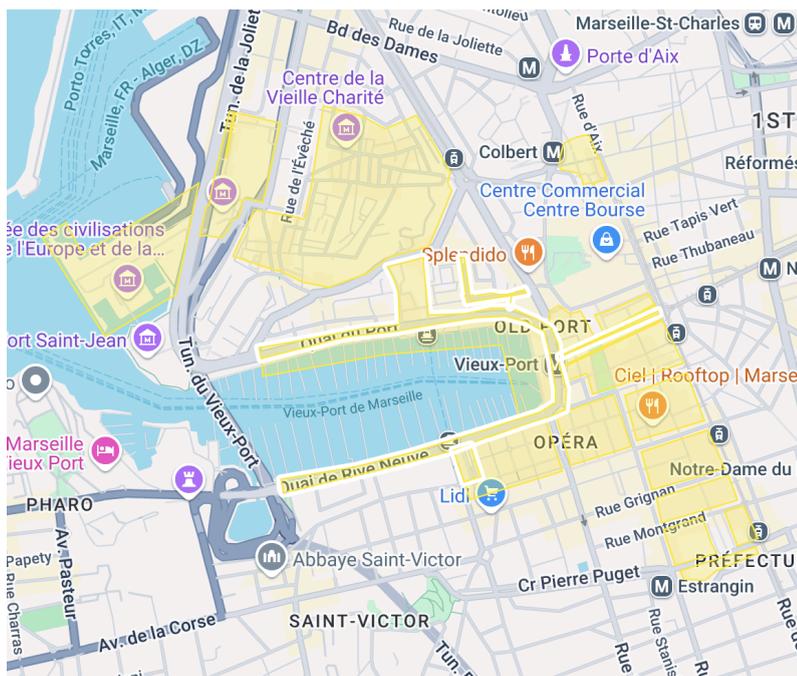
**Action 4 : densifier le réseau d’emplacements dans les zones en tension pour éviter la présence d’un nombre excessif de véhicules dans les emplacements dédiés**

En mars 2025, nous avons mandaté notre prestataire pour peindre 50 emplacements additionnels dans les arrondissements, 1, 2, 4, 6, 7 et 8. Au mois de septembre 2025, nous proposerons à la ville de Marseille la réalisation de 50 nouveaux emplacements, dans les zones où les signalements et phénomènes de saturation se concentrent. Nous souhaitons ainsi poursuivre l’excellent travail mené conjointement avec les services de la voirie de la Ville jusqu’à présent.

**3/ AMÉLIORER LE COMPORTEMENT DES USAGERS DE TROTTINETTES ÉLECTRIQUES EN LIBRE-SERVICE**

**Action 5 : Redéfinition et mise en commun des zones à vitesse réduite dans le centre-ville de Marseille**

Les opérateurs ont entendu les retours de la Ville concernant le mauvais partage de l’espace public, notamment dans les espaces piétons et partagés. De nouvelles zones à vitesse réduite ont été dessinées pour brider l’allure des usagers dans les rues les plus passantes.

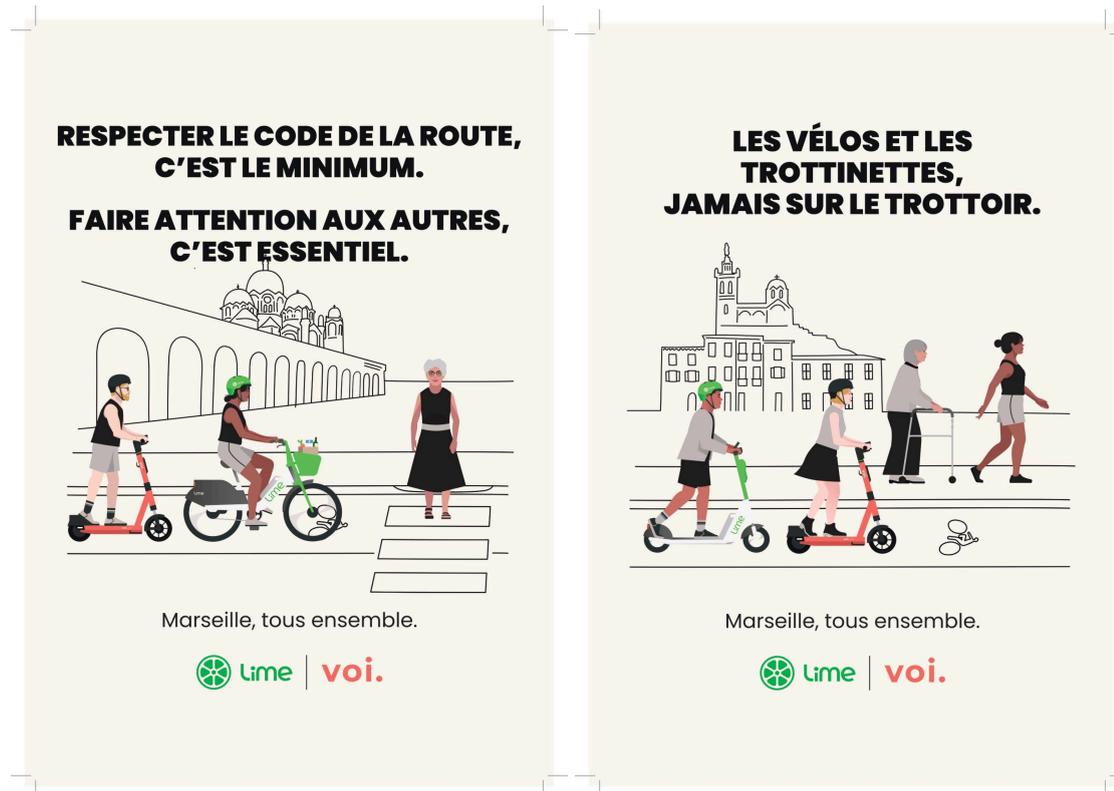


*Multiplication des zones à vitesse réduite dans les quartiers piétons et à forte affluence. L’ensemble des zones sont communes entre Lime et Voi.*

## Action 6 : Lancement d'une campagne d'affichage public

Afin de sensibiliser tous nos usagers au respect des règles de stationnement, du Code de la Route et au respect des autres usagers de l'espace public, Lime et Voi s'associent pour mener une campagne de sensibilisation :

- Calendrier : juin 2025
- Budget : 10 000€
- Affichage publicitaire JCDecaux concernés : 50 panneaux, sur les secteurs Vieux-Port, Canebières, Noailles, Joliette, Prado.



## Action 7 : Organisation d'animations de sensibilisation au Code de la Route dès le mois de mai

Sous réserve d'autorisation de la Ville de Marseille, nous déploierons dès le mois de mai 8 animations minimum de sensibilisation sur l'espace public afin d'interpeller nos usagers sur les règles à respecter.

Ces actions de sensibilisation consisteront en des tenues de stands permettant l'organisation d'animations dédiées à la sensibilisation aux règles de bonne conduite et de partage de la voie publique, la prise en main des véhicules et la distribution de matériel de sécurité.

Nous avons contacté l'ensemble des centres sociaux, ainsi que la police municipale. Si nous attendons encore la réponse de certains d'entre eux, nous avons validé sur le principe la tenue d'un événement commun avec le Centre Social Bernard Du Bois et Synergie Family.

## Calendrier et localisation prévisionnels des animations communes entre Lime et Voi :

- **11 mai** : Action de sensibilisation à l'occasion de **La Voie est libre**
- **21 mai** : Action de sensibilisation à l'occasion de **Mai à vélo**
- **semaine du 6 juin** : Intervention au **Centre Social Bois Lemaître**, spécialisé dans l'accompagnement des familles et des jeunes publics (Accord de principe obtenu - date et déroulé à confirmer)
- **15 juin** : Action de sensibilisation à l'occasion de la **Fête du Vélo** - Avenue du Prado
- **9 juillet** : Intervention au **Centre Social Bernard Du Bois** (Accord de principe obtenu - date et déroulé à confirmer)
- **18 juillet** : Action de sensibilisation sur la **Corniche**
- **8 août** : Action de sensibilisation sur le **Vieux Port**
- **28 août** : Sensibilisation menée conjointement avec la police municipale avant la rentrée scolaire sur le **Parvis de la Mairie**
- **5 septembre** : Action de sensibilisation sur la **Cannebière**
- **10 septembre** : Action de sensibilisation au **Mucem**



Exemples d'animations portées par Lime et Voi à Marseille

### Action 8 : Organisation d'une nouvelle enquête usagers

En juin 2023, Lime et Voi avaient mené une enquête commune afin de cerner le profil de nos usagers de trottinettes électriques en libre-service, leurs attentes et leurs pratiques à Marseille.

En mai 2025, nous relancerons une enquête similaire afin de mesurer l'impact de nos actions sur les deux dernières années, et d'identifier les pistes de futures actions à porter auprès de nos usagers. Les résultats de cette nouvelle enquête seront partagés à la Ville de Marseille en juin 2025.

#### 4/ AMÉLIORER LA RELATION AUX MARSEILLAIS

##### Action 9 : Mise à disposition d'un formulaire de contact grand public



##### Signalez-nous un problème (Lime & Voi)

Vous avez repéré une trottinette ou un vélo mal stationné ? Un véhicule endommagé ou gênant la circulation ? Aidez-nous à améliorer la qualité de service et le respect de l'espace public en nous le signalant via ce formulaire.

✔ Ce formulaire est ouvert à tous les habitants de Marseille.

📍 Il concerne les véhicules des opérateurs Voi et Lime.

📌 Chaque signalement nous permet d'intervenir plus rapidement et de garantir un usage responsable des mobilités douces.

Afin de permettre aux résidents de faire remonter facilement et efficacement toute gêne identifiée sur l'espace public, nous avons mis en ligne le formulaire suivant :

<https://forms.gle/eDaVtj2sJXd3CAgF6>

Les signalements effectués sur ce formulaire sont automatiquement transmis à la Patrouille commune afin d'assurer une intervention rapide. Nous faisons une réponse à chaque personne qui émet un signalement pour lui indiquer qu'il a été traité.

##### Action 10 : Création d'un flyer commun distribué aux utilisateurs

À l'occasion des événements qui seront tenus en commun entre les opérateurs, nous distribuerons ce flyer qui énonce et rappelle les règles de conduite et de stationnement à Marseille.

Ces règles rappellent notamment que le service est réservé aux personnes majeures, l'interdiction de circuler sur les trottoirs et que le port du casque est fortement conseillé.




### COMMENT CIRCULER À MARSEILLE

À trottinette ou à vélo, adoptons tous les bons comportements sur la route. Contribuons à faire de l'espace public un lieu **sûr, agréable et harmonieux** pour tous et toutes – piétons, cyclistes ou automobilistes.

#### 6 CONSIGNES POUR ÊTRE EN RÈGLE



Être majeur : seules les personnes de 18 ans et plus peuvent accéder au service



Partage la route : les piétons sont prioritaires, partout, tout le temps !



1 seul rider par trottinette ou vélo



Respecte le code de la route, les feux, les priorités. Ne roule jamais sur les trottoirs !



Le casque est fortement recommandé



Ne circule jamais sous alcool ou sous substances, c'est dangereux et illégal

#### COMMENT BIEN GARER LES VÉLOS ET TROTTINETTES À MARSEILLE



Respecte les emplacements de parking obligatoires (visibles dans les app **Voi & Lime**)



Jeter un véhicule dans le littoral, c'est **polluer durablement l'environnement** et **menacer la biodiversité**.

Nos trottinettes et vélos **Voi & Lime** n'ont rien à faire dans les calanques, dans le Vieux-Port ou dans la mer.

